



SYMPOSIUM sur la plongée professionnelle 2008

Rimouski 21 • 22 février 2008

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Rimouski, hôte d'un événement d'envergure provinciale : le Symposium sur la plongée professionnelle 2008

Rimouski, le 6 février 2008 - Les 21 et 22 février prochains aura lieu, au Centre des congrès de Rimouski, le Symposium sur la plongée professionnelle 2008. Organisé par l'Institut maritime du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et le Centre de médecine de plongée du Québec, cet événement d'envergure provinciale vise à regrouper le plus grand nombre de personnes œuvrant dans le domaine de la plongée professionnelle comme plongeur autonome ou non autonome, employeur ou donneur d'ouvrage.

Pour les participants, ce symposium sera l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances, notamment sur la nouvelle réglementation en plongée et sur de nouvelles techniques, ainsi que d'échanger sur les questions d'actualité dans ce domaine.

Ce symposium est rendu possible grâce à la générosité des commanditaires suivants : le Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC) et les entreprises Océan, Scaphandriers du Nord inc., CRT Construction inc., Services subaquatiques BLM, Scaphandriers Associés inc., Bouchard & Blanchette Marine, Construction Hydrosphère inc., EBC inc. et MVC Océan inc. et MVC Océan inc. Soulignons que le FFIC a aussi accepté de soutenir financièrement les plongeurs professionnels de l'industrie de la construction, admissibles au programme de perfectionnement, qui participeront au Symposium.

L'Institut maritime du Québec est le plus important établissement de formation maritime du Canada. L'Institut assure la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre dans cinq domaines de spécialisation : l'architecture navale, la navigation, le génie mécanique de marine, la plongée professionnelle et la logistique du transport.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) est l'organisme auquel le gouvernement du Québec a confié l'administration du régime de santé et de sécurité du travail. À cette fin, elle voit notamment à l'application des ces deux lois : la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.

Le Centre de médecine de plongée du Québec offre un service d'assistance médicale pour les plongeurs professionnels et les plongeurs sportifs du Québec, 24 heures par jour, 7 jours par semaine au CHAU Hôtel-Dieu de Lévis qui dispose d'une chambre hyperbare, d'une équipe médicale composée de huit médecins qualifiés en médecine hyperbare et en médecine de plongée, ainsi que d'un coordonnateur des mesures d'urgence.

- 30 -

Sources :

Audrey Navarre
Communications, I.M.Q.
(418) 724-2822 poste 2136

relations.publiques@imq.qc.ca

Guy Archambault
Communications, CSST
(418) 725-6100, poste 6146

Guy.Archambault@csst.qc.ca

Jocelyn Boisvert
Coordonnateur, CMPQ
(418) 835-7121, poste 1505

jocelyn_boisvert@ssss.gouv.qc.ca

180, rue des Gouverneurs • C. P. 2180 • Rimouski, Québec G5L 7P3 • Tél. : (418) 725-6100, poste 6156 • Téléc. : (418) 725-6237

CENTRE DE MÉDECINE DE PLONGÉE DU QUÉBEC • COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL • INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC